

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 40 procurations..... 14 absents 7 Suffrage exprimé ... 54</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT DEUX MAI, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 16 Mai 2019 et par affichage du 16 Mai 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
---	--

Etaient présents :

- **Andilly :**
- **Attainville :**
- **Bouffémont :**
- **Deuil-la Barre :**
- **Domont :**
- **Enghien-Les-Bains :**
- **Ezanville :**
- **Groslay :**
- **Margency :**
- **Moisselles :**
- **Montignion :**
- **Montmagny :**
- **Montmorency :**
- **Piscop :**
- **Saint-Brice-sous-Forêt :**
- **Saint-Gratien :**
- **Saint-Prix :**
- **Soisy-sous-Montmorency :**

Annie GUIDEZ (suppléante),
Odette LOZAÏC,
Claude ROBERT, Michel LACOUX,
Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER,
Frédéric BOURDIN (à partir du rapport n°2), Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,
Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON (aux rapports n° 1 à 30),
Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
Christian RENAULT,
Véronique RIBOUT,
/
Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD,
Christian LAGIER,
Alain LORAND, Virginie HENNEUSE,
Julien BACHARD, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN, Natacha VIVIEN,
Gérard BOURSE,
Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER, Fabrice FLEURAT à Frédéric BOURDIN, Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET (aux rapports n° 31 à 39) ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Marie MOREELS à Muriel HOYAUX ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; William DEGRYSE à Alain LORAND ; Patrick BALDASSARI à Christian LAGIER ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Natacha VIVIEN ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWZEZYK à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Frédéric BOURDIN (au rapport n° 1) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Didier ARNAL ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Luc-Eric KRIEF est désigné pour remplir cette fonction.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

**OBJET : BUDGET AUTONOME DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – DUREES
D'AMORTISSEMENT**

H

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales, les groupements de communes dont la population totale est supérieure à 3 500 habitants sont tenus d'amortir leurs immobilisations.

C'est pourquoi il vous est proposé de fixer les durées d'amortissement suivantes, applicables par catégorie de biens :

Frais d'études non suivies de réalisations	5 ans
Autres immobilisations incorporelles (logiciels, licences ...)	5 ans
Matériels et outillages techniques	7 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériels informatiques	5 ans
Mobiliers	10 ans
Plantations	15 ans
Installations générales, agencement et aménagements des constructions	30 ans
Immeuble de rapport	30 ans

Il est également proposé d'amortir en 1 an les biens dont la valeur unitaire est inférieure à 2 000 € TTC.

Ce dossier a été présenté à la commission des finances et de l'administration générale en date du 14 mai 2019.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-2 et R2321-1 ;

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016, ;

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération n°DL2016-12-14_11 en date du 14 décembre 2016 créant l'Office de Tourisme Intercommunal ;

VU la délibération n°DL2017-03-29_8 en date du 29 mars 2017 instituant la régie d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal ;

VU l'instruction comptable M14 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer la durée d'amortissement des immobilisations pour chaque catégorie de biens relevant de l'Office de Tourisme Intercommunal ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances et administration générale en date du 14 mai 2019 ;

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_39 -DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019
--

Sur le rapport de Monsieur BOUTIER,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté à l'unanimité,

- **FIXE** les durées d'amortissement des immobilisations du budget autonome de l'Office de Tourisme Intercommunal de la manière suivante :

Frais d'études non suivies de réalisations	5 ans
Autres immobilisations incorporelles (logiciels, licences ...)	5 ans
Matériels et outillages techniques	7 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériels informatiques	5 ans
Mobiliers	10 ans
Plantations	15 ans
Installations générales, agencement et aménagements des constructions	30 ans
Immeuble de rapport	30 ans

- **DECIDE** d'amortir en 1 an les biens dont la valeur unitaire est inférieure à 2 000 € TTC.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 31/05/2019
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Païnce GIROT

Accusé de réception en préfecture
 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_39
 -DE
 Date de télétransmission : 28/05/2019
 Date de réception préfecture : 28/05/2019

Acte à classer

DL2019-05-22_39

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T12-37-34.00 (MI217166973)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190522-DL2019-05-22_39-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Budget autonome de l'Office de Tourisme Intercommunal
: Fixation des durées d'amortissement

Date de décision : 22/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. DiversActe : 39 Budget Autonome de l'OTI Durées amortissement.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 12:37

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 28/05/19 à 12:37

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 12:44

